



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

Date de la convocation 19 juin 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.MENELLA André M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p>

Objet : Valorisation de 4 itinéraires labellisés PR sous la forme de fiches Rando Hérault - Convention entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault.

Monsieur VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes du Clermontais et le Comité départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault souhaitent s'engager dans une politique concertée de développement et de promotion de circuits de randonnée pédestre, sur le territoire de la Communautaire.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130627-2013-06-26-17-DE Date de télétransmission : 02/07/2013 Date de réception préfecture : 02/07/2013</p>

De son côté, le Comité départemental de la Randonnée Pédestre accorde, pour des itinéraires dont la qualité est reconnue, l'agrément national PR®. Cet agrément est indispensable pour que l'itinéraire soit publié sous la forme de Fiche Rando Hérault® ou dans un topo-guide® Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

En conséquence il convient d'approuver le projet de convention joint en pièce annexe lequel a pour objet de définir l'engagement mutuel des parties, pour l'édition sous la forme Fiche Rando Hérault®, de quatre itinéraires sous gestion départementale et extraits de l'Hérault à Pied. Ces itinéraires entreront dans la collection départementale.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention pour l'édition sous la forme Fiche Rando Hérault®, de quatre itinéraires de randonnée pédestre telle que présentée pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.